

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/10/27-13-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 27 octobre 2020, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu, la délibération 2020/10/27-12-CA, votée par le Conseil d'administration du 27 octobre 2020,

Vu, l'avis du conseil de gestion du 24 septembre 2020, qui a approuvé, à l'unanimité, le choix du vote électronique et la modification des statuts du SCASC,

Considérant que le Conseil de gestion du SCASC élu en juillet 2016 doit être renouvelé (mandat de 4 ans),

Considérant que compte tenu du contexte sanitaire et de la dynamique amorcée par AMU vers la transition numérique, le vote électronique apparaît comme une opportunité à saisir,

Considérant que le choix du vote électronique impliquerait une modification des statuts du SCASC,

DECIDE :

OBJET : Modification des statuts du SCASC

Le Conseil d'administration approuve la modification des statuts du SCASC afin que ces derniers puissent prévoir toute les modalités de vote (à l'urne, par correspondance, vote électronique).

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 27 octobre 2020



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université